Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 30 septembre 2021 17 h

Séance tenue le jeudi 30 septembre 2021 Salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier et par téléconférence

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, Mme Dida Berku, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Errol Johnson , M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Rosannie Filato

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

M. François William Croteau et M. Jocelyn Pauzé

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette dernière assemblée ordinaire du conseil d'agglomération avant les élections puis, elle déclare la séance ouverte. La présidente d'assemblée souligne la nouvelle journée fériée décrétée en ce 30 septembre, soit la *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation*. Mme Barbe invite ensuite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement et de réflexion.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de quatre questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Resident Sicard	Éric Alan Caldwell	Bonjour, depuis l'ouverture du refuge temporaire dans l'ancien YMCA plusieurs incivilités ont été notés par les résidents de notre ruelle (rue Sicard). Seringues souillées dans le parc Théodore, fouille dans les véhicules de nuit et cris de personnes ayant des problèmes de santé mentale. Un voisin à fait installer des caméras parce qu'une personne s est introduite de nuit dans sa cours. Nous aimerions savoir si ; 1- Des rencontres de sensibilisation sont-elles prévus auprès des usagers afin de les sensibiliser a la dynamique familial de quartier et au bon vivre ensemble. 2- A moyen terme, est-il prévu de transférer ce refuge vers un autre secteur de la ville ? En effet il semble qu'en dépit de tout les problèmes liés a la criminalité dans le quartier, la ville de Montreal a chercher a ajouter aux beneficiaires des ressources en santé mentale et toxicomanie du quartier, les bénéficiaires qui auparavant étaient établis au centre-ville.
Alexandre Lindsay	M. François William Croteau (M. François Limoges)	Nous aimerions que l'arrondissement Rosemont-petite-patrie nous aide à mettre en place des pancartes pour avertir les gens que notre bar se trouve dans un cartier résidentiel et de rester silencieux lorsqu'ils quittent notre établissement ou lors de balades nocturnes. Nous avons vu plusieurs de ces pancartes dans l'arrondissement Villeray et aimerions implanter l'idée dans notre merveilleux cartier. Nous aimerions aussi avoir l'autorisation d'écrire sur le sol les limites du bar à nos clients ainsi qu'un avertissement de silence pour les voisins. Je voudrais aussi être au courant des options qui s'offrent à moi lors de plaintes de voisin envers mon établissement qui sont non fondés relatif aux mesures sanitaires.
Martine Lacroix	Mme Valérie PLante (M. François Limoges)	Bonjour Mme Plante! Le 11 novembre prochain, allez-vous porter le coquelicot blanc en mémoire des victimes civiles des guerres qui sont plus nombreuses que les victimes militaires? Cela ne serait-il pas aussi une façon de témoigner votre solidarité envers les nombreuses personnes qui habitent à Montréal et qui vivent dans l'angoisse d'apprendre le décès d'un proche demeuré dans un pays en guerre? Si ce n'est point le cas, pouvez-vous expliquer votre refus de porter le coquelicot blanc? Merci! Martine Lacroix

Martin Blanchard	M. François Limoges	La STM libèrera bientôt son terrain au 6060 St-Denis (lot 2336004). La Ville de Montréal ayant inscrit un droit de préemption sur ce terrain, elle aura tous les outils pour répondre à la demande du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, qui dans une motion du 8 décembre 2016 (CA16 26 0331) proposée par M. François Croteau, appuyée par M. François Limoges et adoptée, demande à la Ville de Montréal de « créer une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal dédiée pour le logement social ». C'est une possibilité exceptionnellement heureuse en regard des besoins locaux, car c'est le dernier terrain disponible dans le quartier pour des projets de logement sociaux et communautaires d'envergure. La question que j'adresse respectueusement à M. Limoges est de savoir si les instances de la Ville centre répondent positivement à la demande du conseil d'arrondissement et s'engagent à dédier ce terrain à des logements sociaux et des équipement collectifs.

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, déclare la période de questions du public close à 17 h 11. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les élus-es ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Georges Bourelle	M. Benoit Dorais	Question relative au dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2021 en date du 30 juin 2021 (point 7.01 de l'ordre du jour) – Lors de la préparation du prochain budget, est-ce que l'Administration va revoir les projections financières en tenant compte de l'historique des amendes et pénalités et du contexte ambiant.
M. Alex Bottausci	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Avis d'ébullition du 11 août 2021 dans l'ouest de l'île de Montréal, dont à Dollard-des-Ormeaux et à Pierrefonds-Roxboro – Réitère sa question posée lors de la dernière assemblée du conseil d'agglomération et souhaite connaître les raisons qui justifient la période de neuf jours de cet avis d'ébullition / Est-ce que l'Administration a mis de l'avant un plan d'action pour que cela ne se reproduise pas ?

N'ayant plus d'autres questions de la part des membres du conseil d'agglomération, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 16.

La présidente d'assemblée cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG21 0528

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.03.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0529

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 août 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 août 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 septembre 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 31 août 2021.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 31 août 2021.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 31 août 2021.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

CG21 0530

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2021 en date du 30 juin 2021 - Volet agglomération et de l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2021 comparé avec le 30 juin 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2021 en date du 30 juin 2021 - Volet agglomération, ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2021 comparé avec le 30 juin 2020, et le conseil en prend acte.

07.01 1213843007

CG21 0531

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 27 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021, dans le cadre de la pandémie COVID-19, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*, et le conseil en prend acte.

07.02 1211887002

CG21 0532

Ajout - Dépôt du Rapport de mi-année 2021 du Bureau de l'inspecteur général

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Rapport de mi-année 2021 du Bureau de l'inspecteur général, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.03

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0533

Accorder un contrat à Merlicht pour des services professionnels spécialisés en muséologie pour la conception, la scénarisation et le design de l'exposition permanente dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 172 211,57 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18904 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021 par sa résolution CE21 1528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Merlicht, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat pour la conception, la scénarisation et le design de l'exposition permanente, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 749,19 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18904;

2 - d'autoriser une dépense de 22 462,38 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1217959003

CG21 0534

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG20 0685)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021 par sa résolution CE21 1530;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG20 0685).

Adopté à l'unanimité.

20.02 1218480002

CG21 0535

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir les trois premières années du projet Les Rendez-vous de l'Est / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021 par sa résolution CE21 1538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 100 000 $ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir les trois premières années du projet « Les Rendez-vous de l'Est »;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1218031002

CG21 0536

Accorder deux soutiens financiers non récurrents totalisant 750 000 $ à la S.A.T. Société des arts technologiques pour la réalisation d'activités structurantes et la mise à niveau de ses équipements / Approuver deux projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021 par sa résolution CE21 1540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 375 000 $ à S.A.T. Société des arts technologiques pour la réalisation de son programme d'activités structurantes, pour la période de 2021 à 2024;

2 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 375 000 $ à S.A.T. Société des arts technologiques pour la mise à niveau et le maintien de ses équipements au cours des années 2021 et 2022;

3 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ces deux soutiens financiers;

4 - d'imputer cette dépense totalisant 750 000 $ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1218369003

CG21 0537

Accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 $ à MTL24/24 afin de réaliser le projet « Dynamiser le développement économique des nuits de la métropole », sur une période de trois ans, de 2021 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021 par sa résolution CE21 1541;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 $ à l'organisme MTL 24/24 pour réaliser le projet « DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES NUITS DE LA MÉTROPOLE » pour une période de trois ans, de 2021 à 2024;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et MTL 24/24, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1219151003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0538

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. au cours de la période 2021-2022 afin de réaliser un projet de structuration de la gastronomie montréalaise et amorcer la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique du secteur dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance en développement économique - phase 2 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021 par sa résolution CE21 1537;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, sur une période allant de 2021 à 2022, afin de réaliser un projet de structuration de la gastronomie montréalaise et amorcer la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique du secteur, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance en développement économique - phase 2;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1217956003

CG21 0539

Accorder un soutien financier non récurrent de 850 000 $ à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes de développement économique pour la période du 27 août 2021 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021 par sa résolution CE21 1542;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 850 000 $ à l'organisme la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour la réalisation de son plan d'actions structurantes de développement économique, pour la période du 27 août 2021 au 31 décembre 2022;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1218369005

CG21 0540

Accorder des prêts totalisant 1 100 000 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant deux organismes du réseau PME MTL / En garantie de ces prêts, affecter la somme de 1 100 000 $ sur les surplus liés au transfert des CLD / Approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cessions de créances intervenues à cet effet / Approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er septembre 2021 par sa résolution CE21 1543;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder des prêts totalisant 1 100 000 $ dans le cadre des Fonds Locaux de solidarité FTQ visant deux organismes du réseau PME MTL, soit PME MTL Centre-Est et PME MTL Centre-Ville;

2- d'affecter une somme de 1 100 000 $ sur les surplus liés au transfert des Centres locaux de développement (CLD), en garantie de ces prêts;

3- d'approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cessions de créances intervenues entre la Ville de Montréal et les deux organismes visés;

4- d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les deux organismes visés;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1218927011

CG21 0541

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada relativement à la fourniture des informations du Service 9-1-1 évolué aux fins du Service d'avis à la communauté évolué (SAC évolué) pour le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, pour une durée de cinq ans à partir de 2021, avec une clause renouvelable de cinq ans, pour un montant de 111 755,70 $, taxes incluses - (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1562;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada (fournisseur exclusif) relativement à la fourniture des informations du service 9-1-1 évolué aux fins du service d'avis à la communauté évolué (SAC) pour le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de cinq ans à partir de 2021, avec une clause renouvelable de cinq ans, au prix total approximatif de 111 755,70 $, taxes incluses, selon les coûts indiqués au dossier décisionnel;

2 - d'approuver le projet d'entente à cet effet selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1217848001

CG21 0542

Accorder un contrat à 9070-1863 Québec inc. (Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais) pour des services techniques de travaux mécanisés de lutte aux nerpruns en friche et en milieu forestier, reboisement et entretien au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de 36 mois, soit d'octobre 2021 à septembre 2024 inclusivement - Dépense totale de 419 684,25 $, taxes, variation de quantité et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18888 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire 9070-1863 Québec inc. (Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services techniques de travaux mécanisés de lutte aux nerpruns en friche et en milieu forestier, reboisement et entretien au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de 36 mois, soit d'octobre 2021 à septembre 2024 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 419 684,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21–18888 et au tableau de prix reçus;

2 - d'autoriser une dépense de 17 486,84 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3 - d'autoriser une dépense de 52 460,53 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1217675002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0543

Conclure une entente-cadre avec Soudure Brault inc. pour la fourniture et l'installation de bennes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville (camions légers de classes 3 et 4), pour une période de trois ans (Montant estimé de l'entente : 2 521 249,98 $, taxes incluses (contrat : 2 101 041,65 $ + contingences : 420 208,33 $) - Appel d'offres public 21-18691 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1565;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Soudure Brault inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bennes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville, pour une somme maximale de 2 101 041,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18691;

2 - d'autoriser une dépense de 420 208,33 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de Soudure Brault inc.;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le PDI du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1215382015

CG21 0544

Accorder un contrat à Équipement SMS inc. pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus compactes de 1,4 verges cube - Dépense totale de 618 401,08 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18810 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1566;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipement SMS inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus, compactes de 1,4 verges cube, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 580 059,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18810;

2- d'autoriser une dépense de 38 341,86 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement SMS inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1215382019

CG21 0545

Accorder un contrat à Nautic et Art inc.,pour la fourniture de 12 embarcations de sauvetage nautiques avec remorques et équipements pour les besoins opérationnels du Service des incendies de Montréal (SIM) - Dépense totale de 6 781 099,03 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18567 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1567;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Nautic et Art inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 12 embarcations de sauvetage nautiques avec remorques et équipements pour les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 896 607,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18567;

2- d'autoriser une dépense de 884 491,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Nautic et Art inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1215382020

CG21 0546

Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0701 « Toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 215,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15699;

2- d'autoriser une dépense de 361 053,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1218115005

CG21 0547

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Technologies Direxyon inc. pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON » anciennement « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voiries sur le territoire de l'agglomération, pour l'hébergement des données et pour les besoins de développement de nouvelles fonctionnalités liées aux actifs du parc immobilier du Service de la Gestion et de la planification immobilière, pour une durée de trois ans, soit du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 1 137 666,13 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1579;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat de services professionnels à Technologies Direxyon inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON » anciennement « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voiries sur le territoire de l'agglomération, pour l'hébergement des données et pour les besoins de développement de nouvelles fonctionnalités liées aux actifs du parc immobilier du Service de la Gestion et de la planification immobilière, et ce, pour une période de trois ans, soit du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 1 137 666,13 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1218126004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0548

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Affleck de la Riva pour l'élaboration de documents d'exécution de travaux visant la restauration d'ouvrages de maçonnerie d'intérêt patrimonial (maison Mary-Dorothy-Molson / parc Gouin-Le Mesurier) - Dépense totale de 407 133,95 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18781 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1576;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Affleck de la Riva, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration de documents d'exécution de travaux visant la restauration d'ouvrages de maçonnerie d'intérêt patrimonial de la maison Mary-Dorothy-Molson situé au parc Gouin-Le Mesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 370 121,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18781;

2 - d'autoriser une dépense de 37 012,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1214695001

CG21 0549

Accorder un contrat à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc. pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, pour une période de 72 mois - Dépense totale de 3 290 795,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18778 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1577;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, pour une période de 72 mois, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 861 561,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18778;

2- d'autoriser une dépense de 429 234,16 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay CO inc. et Les Services EXP inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1219222001

CG21 0550

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les trois ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2031, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant des ententes : la Convention de bail entre SPJD et 9273-4670 Québec inc., l'Entente de financement entre SPJD et Formula One World Championship ainsi que le Protocole d'entente amendé entre les bailleurs de fonds / Autoriser le versement d'une contribution à la SPJD pour un montant total de 3 400 000 $ pour les années 2030-2031 (1 666 666,67 $ pour 2030 et 1 733 333,33 $ pour 2031) pour les droits de course / Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 162 000 $ récurrent à compter de 2030 et de 66 700 $ récurrent à compter de 2031

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1581;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la « SPJD ») à signer les trois projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2031, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes : la Convention de bail entre SPJD et 9273-4670 Québec inc., l'Entente de financement entre SPJD et Formula One World Championship ainsi que le Protocole d'entente amendé entre les bailleurs de fonds;

2 - d'autoriser le versement d'une contribution à la SPJD pour un montant total de 3 400 000 $ pour les années 2030-2031, soit 1 666 666,67 $ pour 2030 et 1 733 333,33 $ pour 2031, pour les droits de course;

3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 162 000 $ récurrent à compter de 2030 et de 66 700 $ récurrent à compter de 2031;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1212837002

CG21 0551

Accorder un soutien financier de 515 000 $ par année sur une période de trois ans (2021-2023) à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et l'autoriser à utiliser pour cette même période les contributions antérieures non utilisées et reportées dont le solde total est de 675 825 $ / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement de 5 000 $ à la base budgétaire du budget corporatif alloué au FODIM, pour 2022 et 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1591;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 515 000 $ par année, sur une période de trois ans (2021-2023), à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);

2 - d'autoriser Montréal International à utiliser les contributions non utilisées versées par la Ville dans les années antérieures pour le FODIM dont le solde total est de 675 825 $;

3 - d'autoriser un ajustement de 5 000 $ à la base budgétaire du budget corporatif alloué au FODIM pour 2022 et 2023;

4 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1219226002

CG21 0552

Résilier la convention de contribution financière avec Événements GPCQM pour l'édition 2021 du Marathon de Montréal annulée en raison de la COVID-19

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1587;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour l'édition 2021 du Marathon de Montréal annulée en raison de la COVID-19 (CG20 0590).

Adopté à l'unanimité.

20.20 1218475006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0553

Accorder un soutien financier total de 210 000 $ à Basketball Montréal, soit un montant de 150 000 $ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 60 000 $ pour la tenue de l'événement Série mondiale de basketball 3x3 FIBA 2021, du 3 au 5 septembre 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1588;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien totalisant 210 000 $ à Basketball Montréal, soit un soutien financier de 150 000 $ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 60 000 $, pour la tenue de l'événement Série mondiale de basketball 3x3 FIBA 2021, du 3 au 5 septembre 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1218475007

CG21 0554

Approuver le projet d'addenda à la convention entre Vélo Québec Événements (VQÉ) et la Ville de Montréal / Accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 $ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour le Festival Go vélo Montréal, totalisant ainsi une somme de 132 000 $ pour l'édition 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1589;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre Vélo Québec Événements (VQÉ) et la Ville de Montréal (CG21 0133);

2 - d'accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 $ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour le Festival Go vélo Montréal, totalisant ainsi une somme de 132 000 $ pour l'édition 2021;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1214669001

CG21 0555

Approuver le projet d'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et le CEGEP du Vieux-Montréal (CG19 0301) sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Cégep du Vieux Montréal (CG19 0301) sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues de 172 985 $, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1218379002

CG21 0556

Exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 217 853,09 $, taxes incluses, pour le lot 1 et de 215 449,45$, taxes incluses pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 628 262,97 $ à 846 116,06 $, taxes incluses et du contrat pour le lot 2 de 621 331,14 $ à 836 780,59 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 217 853,09 $, taxes incluses, pour le lot 1 et de 215 449,45 $, taxes incluses, pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 628 262,97 $, taxes incluses, à 846 116,06 $, taxes incluses, et majorant le montant total du contrat pour le lot 2 de 621 331,14 $, taxes incluses, à 836 780,59 $, taxes incluses;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Ascenseurs Innovatec inc.	Lot 1	217 853,09 $
Ascenseurs Innovatec inc.	Lot 2	215 449,45 $

2- d'autoriser une dépense de 64 995,38 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dont 32 679,68 $ pour le lot 1 et 32 315,70 $ pour le lot 2;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1217157008

CG21 0557

Approuver la demande de changement # 1 au contrat (CG21 0246) portant sur l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, intervenu entre la Ville et Axon Public Safety Canada inc. (ci-après AXON), sans aucune dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1617;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la demande de changement # 1 au contrat (CG21 0246) portant sur l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration intervenu entre la Ville et Axon Public Safety Canada inc. (ci-après AXON), sans aucune dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1215035004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0558

Accorder un contrat de gré à gré à Tibco (Canada) inc. (anciennement connu sous le nom de Information Builders Canada inc.) pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2021 au 30 décembre 2024, pour une somme maximale de 177 826,97 $, taxes incluses - Fournisseur unique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1615;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Tibco (Canada) inc. (anciennement connu sous le nom de Information Builders Canada inc.), fournisseur unique, pour la période du 30 décembre 2021 au 30 décembre 2024, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour des licences logicielles WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 177 826,97 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1215006002

CG21 0559

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour le projet de modernisation instrumentation et contrôle de certaines infrastructures de l'eau dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 095 346,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10362 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1612;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet de modernisation instrumentation et contrôle de certaines infrastructures dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 971 740,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10362;

2- d'autoriser une dépense de 116 608,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 6 996,53 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1217696001

CG21 0560

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 155 143,65 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour la désinfection de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à K+S Sel Windsor Ltée (CG20 0111), contrat qui a été cédé à Sel Windsor Ltée selon les mêmes termes et conditions (CG21 0438), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 987 903,31 $ à 3 143 046,96 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1606;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 155 143,65 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour la désinfection de l'eau dans le cadre du contrat accordé à K+S Sel Windsor Ltée (CG20 0111), contrat qui a été cédé à la firme Sel Windsor Ltée selon les mêmes termes et conditions (CG21 0438), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 987 903,31 $ à 3 143 046,96 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1217100004

CG21 0561

Accorder un contrat à Garage P. Venne inc. (item 3) pour la fourniture de deux véhicules de marque Ford pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 124 173 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18715 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1625;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Garage P. Venne inc (item 3), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Ford pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 124 173 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18715;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1215382018

CG21 0562

Accorder un contrat à Cintas Canada ltée pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour le Service de l'eau, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 331 689,95 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18812 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1613;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Cintas Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour le Service de l'eau, pour une période de trois ans, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 536,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18812;

2- d'autoriser une dépense de 30 153,63 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Cintas Canada ltée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1213438020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0563

Résilier le contrat accordé à Coforce inc. (CG19 0279) / Accorder un contrat à AXIA Services pour de l'entretien ménager et de conciergerie à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte pour une période de 36 mois, incluant deux options de renouvellement de douze mois chacune - Dépense totale de 1 046 472,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18814 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1608;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de résilier le contrat accordé Coforce inc. (CG19 0279) pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une période de trois ans - Dépense totale de 945 186,02 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17562 (4 soum.);

2- d'accorder à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de services d'entretien ménager à la station d'épuration Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 046 472,07 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18814;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Axia Services;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1211541009

CG21 0564

Accorder un contrat à GoSecure inc. pour la fourniture de biens et services pour le rehaussement de la plate-forme de pare-feux CheckPoint Software Technologies LTD, d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 293 899,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public (21-18852 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1626;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un contrat à GoSecure inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de biens et services pour le rehaussement de la plate-forme de pare-feux CheckPoint Software Technologies LTD, d'une durée de 36 mois, soit du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 2 293 899,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18852 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- de procéder à une évaluation du rendement de GoSecure inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1218087002

CG21 0565

Exercer la clause de transition de trois mois pour un montant estimé à 3 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de carburants diesel clair et biodiesel, dans le cadre du contrat accordé à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland ltée) (CG17 0265), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 47 446 540,32 $ à 50 446 540,32 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1611;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 000 000 $, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de carburants diesel clair et biodiesel dans le cadre du contrat accordé à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland Ltée) (CG17 0265), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 47 446 540,32 $ à 50 446 540,32 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1217362004

CG21 0566

Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre pour la fourniture de service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide, dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG18 0611), le montant total estimé de l'entente-cadre est maintenu à 743 895,24 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1623;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide, dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. en maintenant le montant total de 743 895,24 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1216285001

CG21 0567

Accorder un contrat à Clifford Underwood Hydraulique ltée pour la fourniture et l'installation de divers systèmes de levage (vérins, plateformes) - Dépense totale de 374 647,21 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18918 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1627;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Clifford Underwood Hydraulique ltée**,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de divers systèmes de levage (vérins, plateformes), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 325 778,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18918;

2- d'autoriser une dépense de 48 868,33 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1215382021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0568

Autoriser une dépense additionnelle de 552 079,91 $, taxes incluses, au budget des contingences afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant total de la dépense de 5 560 597,72 $ à 6 112 677,63 $, taxes, incidences et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1639;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 552 079,91 $, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 560 597,72 $ à 6 112 677,63 $, taxes, incidences et contingences incluses;

2- d'autoriser l'augmentation du budget des contingences de 1 047 920,09 $ à 1 600 000 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1217574001

CG21 0569

Accorder un contrat à Construction Rocart inc. pour l'exécution des travaux de subdivision d'une suite existante afin d'y aménager des espaces de bureaux et d'atelier pour deux équipes du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) au 1er étage du 5035 rue Rouen - Dépense totale de 723 069,04 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15747 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1631;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Construction Rocart inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de subdivision d'une suite existante au 5035 rue de Rouen et de la réaménager, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 540 814,81 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15747;

2 - d'autoriser une dépense de 81 122,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 101 132,01 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1210684001

CG21 0570

Accorder un soutien financier maximal de 6 192 972 $ aux six organismes PME MTL, pour l'année 2022, afin de maintenir l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs et la bonifier en matière de développement économique local / Approuver les projets d'addendas aux conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1676;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 6 192 972 $ aux organismes PME MTL ci-dessous pour l'année 2022 afin de maintenir l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs et la bonifier en matière de développement économique local;

Contribution demandée	2022
PME MTL Centre-Est	
Ressources d'accompagnement	1 143 212 $
Projets	130 000 $
Sous-Total	1 273 212 $
PME MTL Centre-Ouest	
Ressources d'accompagnement	1 029 912 $
Projets	25 000 $
Sous-Total	1 054 912 $
PME MTL Centre-Ville	
Ressources d'accompagnement	780 212 $
Projets	655 000 $
Sous-Total	1 435 212 $
PME MTL Est de l'île	
Ressources d'accompagnement	675 712 $
Projets	30 000 $
Sous-Total	705 712 $
PME MTL Grand Sud-Ouest	
Ressources d'accompagnement	697 712 $
Projets	205 000 $
Sous-Total	902 712 $
PME MTL Ouest de l'île	
Ressources d'accompagnement	791 212 $
Projets	30 000 $
Sous-Total	821 212 $
TOTAL	**6 192 972 $**

2- d'approuver les addendas aux conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes PME MTL, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1219223002

CG21 0571

Autoriser le transfert d'un montant de 139 033,02 $, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes pour le projet de conception, de construction d'une usine d'assainissement du lixiviat (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), dans le cadre du contrat accordé à MARABEX inc. (CG19 0388)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1635;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser le transfert d'un montant de 139 033,02 $, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour des mandats d'expertise et d'équipements accessoires dans le cadre du contrat accordé à Marabex inc. (CG19 0237) sans impact sur la dépense maximale du contrat de 13 903 301,67 $, taxes incluses;

2- d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1218183001

CG21 0572

Accorder un contrat à Constructions D.G.A.V. inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un laboratoire et d'espace de bureaux pour le Service de l'environnement au 827, boulevard Crémazie Est - Dépense totale de 502 038,97 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15777 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1632;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Constructions D.G.A.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'exécution de travaux d'aménagement d'un laboratoire et des espaces de bureaux au 827, boulevard Crémazie Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 731,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15777;

2 - d'autoriser une dépense de 54 559,72 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 83 747,79 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1210684002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0573

Accorder un contrat à Construction Morival ltée pour l'exécution des travaux de démantèlement et de réhabilitation des sols du poste d'essence de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 779 628,46 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15787 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1640;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Construction Morival ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démantèlement et de réhabilitation des sols du poste d'essence de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 599 714,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15787;

2- d'autoriser une dépense de 119 942,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 59 971,42 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1216841001

CG21 0574

Autoriser un transfert de 751 719,99 $, taxes incluses, du budget des dépenses contingentes vers le budget des dépenses incidentes pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à SUEZ Canada Waste Services inc. (CG19 0077) - La dépense totale du contrat demeure inchangée, soit 145 793 276,31 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1636;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser un transfert de 751 719,99 $, taxes incluses, du budget des dépenses contingentes vers le budget des dépenses incidentes, pour le projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à SUEZ Canada Waste Services inc. (CG19 0077);

2- d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1215951001

CG21 0575

Autoriser le transfert d'une somme de 57 487,50 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc. (CG18 0682) afin de finaliser les travaux dans les délais prescrits au contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 567 234,59 $ à 3 624 722,09 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1638;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d’autoriser le transfert d'une somme de 57 487,50 $, taxes incluses, des incidences aux contingences, dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc (CG18 0682), afin de finaliser les travaux dans les délais prescrits au contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 567 234,59 $ à 3 624 722,09 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1218536001

CG21 0576

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2021 / Autoriser une dépense de 12 195 826 $ pour 2021 et une dépense annuelle de 12 195 826 $, pour les années 2022 à 2025, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC), à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour l'indexation du montant total de la contribution financière selon l'indice des prix à la consommation (IPC), et ce, pour les exercices de 2023 à 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1682;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2021;

2 - d'autoriser une dépense de 12 195 826 $, pour 2021, et une dépense annuelle de 12 195 826 $, pour les années 2022 à 2025, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC), à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour l'indexation du montant total de la contribution financière selon l'indice des prix à la consommation (IPC), et ce, pour les exercices de 2023 à 2025;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1211213003

CG21 0577

Autoriser une dépense additionnelle de 201 900 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels en ingénierie accordé à FNX INNOV inc. (CG20 0020) pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 009 566,73 $ à 1 211 466,73 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1645;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 201 900 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels en ingénierie accordé à FNX INNOV inc. (CG20 0020) pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 009 566,73 $ à 1 211 466,73 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1213438019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0578

Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une période de 36 mois, avec option de prolongation d'une année - Dépense totale de 5 943 494,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18602 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1642;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, avec option de prolongation d'une année, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 943 494,66 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18602;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1211541006

CG21 0579

Accorder un contrat à Mercer (Canada) pour la fourniture de services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, avec une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 565 677 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18851 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1654;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Mercer (Canada), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, le contrat pour les services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 677 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18851;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de Mercer (Canada);

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1210314002

CG21 0580

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en accompagnement dans des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour un montant maximal de 289 517,40 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1648;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 289 517,40 $, taxes incluses;

2- d'approuver le projet de contrat de services à cette fin;

3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1214794001

CG21 0581

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. (925 002,62 $, taxes incluses) pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle - Appel d'offres public 21-18836 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1646;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre avec Raymond Chabot Grant Thorton S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de spécialistes en optimisation de la performance organisationnelle, pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 925 002,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18836 (contrat 2);

2- de procéder à l'évaluation du rendement de Raymond Chabot Grant Thorton S.E.N.C.R.L.;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1217348001

CG21 0582

Accorder un contrat à Avizo Experts-Conseils pour les services professionnels d'installation d'appareils de mesure de débit et compilation des résultats, pour une période approximative de 16 semaines à l'automne 2021, sans option de prolongation - Dépense totale de 177 365,48 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18907 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1643;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Avizo Experts-Conseils inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période approximative de 16 semaines, à l'automne 2021, sans option de prolongation, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'installation d'appareils de mesure de débit et compilation des résultats, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 161 241,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18907;

2 - d'autoriser une dépense de 16 124,13 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1211541011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0583

Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trois années chacune, avec FNX-INNOV inc. (no 1 : 4 541 207,82 $ d'honoraires + 181 648,31 $ de déboursés), WSP Canada inc. (no 2 : 3 134 623,79 $ d'honoraires + 125 384,95 $ de déboursés) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. (no 3 : 2 670 984,23 $ d'honoraires + 106 839,37 $ de déboursés) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie, dans le cadre de divers projets d'envergure - Dépense maximale de 10 760 688,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18899 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1650;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure trois ententes-cadres d'une durée de trois années chacune avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, pour les montants maximaux indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18899;

No	Firme	Honoraires maximaux, taxes incluses (A)	Déboursés maximaux, taxes incluses (B = A X 4%)	Montants maximaux, taxes incluses (C = A + B)
1	FNX-INNOV Inc.	4 541 207,82 $	181 648,31 $	4 722 856,13 $
2	WSP Canada Inc.	3 134 623,79 $	125 384,95 $	3 260 008,74 $
3	Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil Inc.	2 670 984,23 $	106 839,37 $	2 777 823,60 $
N.A	Total	10 346 815,84 $	413 872,63 $	10 760 688,47 $

2- de procéder à une évaluation du rendement des trois adjudicataires pendant leurs mandats : FNX-INNOV inc.; WSP Canada inc. et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1215340001

CG21 0584

Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1651;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses;

2- d'approuver un projet d'avenant no 2 à cet effet;

3- d'autoriser une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1217737002

CG21 0585

Autoriser un transfert de 738 070 $, taxes incluses, des budgets des projets en planification aux budgets des projets en réalisation, dans le cadre du contrat accordé à WSP Canada inc. (CG19 0141) pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets de centres de traitement de matières organiques en mode de réalisation conception, construction, exploitation et entretien. La dépense totale du contrat demeure inchangée, soit 4 255 540,93 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1652;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser un transfert de 738 070 $, taxes incluses, des budgets des projets en planification aux budgets des projets en réalisation, dans le cadre du contrat accordé à WSP Canada inc. (CG19 0141), pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception, construction, exploitation et entretien;

2- d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1210749002

CG21 0586

Autoriser une dépense additionnelle de 443 770,42 $, taxes incluses, pour la contribution aux infrastructures desservant les logements sociaux. Le montant initial de 2 580 216,04 $ prévu à cette fin est ainsi majoré à 3 023 986,46 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda No 1 modifiant l'Entente relative aux travaux municipaux d'infrastructures du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » intervenue avec la Société immobilière du Canada (CG10 0408)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1657;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'Addenda N°1 modifiant l'Entente relative aux travaux municipaux d'infrastructures du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » intervenue avec la Société immobilière du Canada CLC limitée (CG10 0408);

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 443 770,42 $, taxes incluses, pour la contribution aux infrastructures desservant les logements sociaux, majorant ainsi le montant initial prévu à cette fin de 2 580 216,04 $ à 3 023 986,46 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1198474001

CG21 0587

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier, entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme - Dépense totale de 1 314 156,45 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1661;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme;

2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 314 156,45 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1215842001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0588

Approuver la signature d'un projet d'entente intérimaire, rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 mars 2022, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles et autoriser, en vertu de cette entente, une dépense maximale de 810 000 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1658;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver la signature d'un projet d'entente intérimaire rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 mars 2022 avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm, sous la rue Joseph-Versailles;

2 - d'autoriser, en vertu de cette entente, une dépense maximale de 810 000 $, taxes incluses;

3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville l'entente intérimaire;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1213438021

CG21 0589

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Voisins, Voisines » (Montréal) pour la propriété sise au 2275, rue Fullum, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit à partir du 24 janvier 2037 jusqu'au 23 janvier 2052, dont la rente annuelle sera de 2 800 $. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 575 000 $ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1665;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Voisins, Voisines » (Montréal), pour la propriété sise au 2275, rue Fullum, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 424 068 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 811 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 24 janvier 2037 jusqu'au 23 janvier 2052, dont la rente annuelle sera de 2 800 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 575 000 $ pour la période de la prolongation;

2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1186037013

CG21 0590

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et Le Complexe du Domaine St-Sulpice inc. pour la propriété sise au 1777, avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit du 13 avril 2039 jusqu'au 12 avril 2052, dont la rente annuelle sera de 33 000 $. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 3 750 000 $ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1664;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et Le Complexe du Domaine St-Sulpice inc., pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit du 13 avril 2039 jusqu'au 12 avril 2052, pour la propriété sise au 1777, avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constituée du lot 2 497 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 726,5 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 33 000 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'autoriser la signature de l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que Le Complexe du Domaine St-Sulpice inc. ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire à l'effet qu'il approuve la modification de l'emphytéose et qu'il consent à cet organisme un prêt hypothécaire dont la période de l'amortissement est d'au plus 25 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte;

3- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1213496006

CG21 0591

Approuver un projet de convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1er mai 2020, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, situés au 1er étage du 2000, chemin Remembrance. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 238 332,67 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1669;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1er mai 2020, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, situés au 1er étage du 2000, chemin Remembrance, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1218682007

CG21 0592

Approuver un projet de convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1er mai 2020, pour des locaux d'une superficie de 1 576,93 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 59 134,88 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1670;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1er mai 2020, pour des locaux d'une superficie de 1 576,93 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1218682008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0593

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 322 000 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Lachine pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Espace La Traversée pour le projet La Traversée-Sœurs de Sainte-Anne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1673;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 322 000 $ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Lachine pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Espace La Traversée pour le projet La Traversée-Sœurs de Sainte-Anne;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1219168004

CG21 0594

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 5 741 345 $ pour la réalisation du projet de logement social Coopérative d'habitation Laurentienne de l'organisme Coopérative d'habitation Laurentienne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1674;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 5 741 345 $ provenant de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1218833001

CG21 0595

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour la réhabilitation du collecteur du boulevard De Maisonneuve Est, entre les avenues Papineau et de Lorimier - Dépense totale de 2 133 333,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP21017-182299-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1633;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la réhabilitation du collecteur du boulevard De Maisonneuve Est, entre les avenues Papineau et de Lorimier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 777 777,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21017-182299-C;

2 - d'autoriser une dépense de 355 555,55 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1211541007

CG21 0596

Approuver la fin de la convention entre la Ville de Montréal et l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada, visant la mise en oeuvre d'un parcours de soutien et de formation pour l'internationalisation d'une cohorte de PME montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1675;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la fin de la convention entre la Ville de Montréal et l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada, visant la mise en œuvre d'un parcours de soutien et de formation pour l'internationalisation d'une cohorte de PME montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1218832001

CG21 0597

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 500 000 $ à Architecture sans frontières Québec pour la mise en œuvre du Défi en économie sociale - Agir pour la transition écologique - volet Économie circulaire - réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements pour la période 2021-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1677;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 500 000 $ à Architecture sans frontières Québec pour la mise en œuvre du Défi en économie sociale - Agir pour la transition écologique - volet Économie circulaire - réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements, pour la période 2021-2023;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1215008006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0598

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 500 000 $ à Industries Goodwill Renaissance Montréal inc. pour la mise en œuvre du Défi en économie sociale - Agir pour la transition écologique - volet Économie circulaire - réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements pour la période 2021-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1680;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 500 000 $ à Industries Goodwill Renaissance Montréal inc. pour la mise en œuvre du Défi en économie sociale - Agir pour la transition écologique - volet Économie circulaire - réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements, pour la période 2021-2023;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1218973002

CG21 0599

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière, pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes : 17 289 099,35 $, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18861 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1717;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglaçage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18861 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	5 909 889,30 $
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	1 755 587,08 $
Compass Minerals Canada Corp.	Groupe A (Sel régulier)	6 742 106,41 $

3 - d'autoriser une dépense de 2 881 516,56 $ (20 %), taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4 - de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière;

5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1217360005

CG21 0600

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture d'équipements de stockage incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 4 198 928,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18882 - (un soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire ESI Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de stockage incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 651 241,80 $, taxes incluses, conformément aux document de l'appel d'offres public 21-18882 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser un budget de contingences de 547 686,27 $, taxes incluses;

4 - de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies inc.;

5 - d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à cette entente auprès du fournisseur et du manufacturier Netapp, pour et au nom de la Ville.

6 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1216871004

CG21 0601

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour l'exécution de travaux d'installation de compteurs d'eau dans 11 chambres de compteur et deux bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 798 814,87 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15718 - (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1722;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Les entreprises Cogenex inc., le contrat pour l'exécution de travaux d'installation de compteurs d'eau dans 11 chambres de compteur et deux bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 239 051,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15718;

3 - d'autoriser une dépense de 447 810,38 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 111 952,59 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Cogenex inc.;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1210652004

CG21 0602

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sutera inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de la caserne 26, située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 18 788 100,91 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15606 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1724;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Sutera inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de la caserne 26, située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 632 477,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15606;

3 - d'autoriser une dépense de 2 926 495,47 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 1 229 128,10 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - de procéder à une évaluation du rendement de Sutera inc. tout au long de son contrat;

6 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1215350003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.71 à 20.75 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0603

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CIMA+SENC, pour la fourniture de services professionnels de gestion et de surveillance de chantier dans le cadre du projet d'installation d'un nouveau système d'alerte en caserne dans plusieurs bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024 - Dépense totale de 1 409 544,64 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18811 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire CIMA+SENC, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de gestion et de surveillance de chantier dans le cadre du projet d'installation d'un nouveau système d'alerte en caserne dans plusieurs bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 225 691 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18811;

3- d'autoriser une dépense de 183 853,64 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+SENC;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1215967001

CG21 0604

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour l'acquisition et l'installation en conception construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que du mandat d'opération et entretien pour une période de cinq ans avec une option de renouvellement de deux années additionnelles - Dépense totale de 34 191 501,97 $, taxes, contingences, incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15663 - (1 seul soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 1 042 500 $ pour l'exercice financier 2024 et de 923 100 $ récurrent à compter de 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1729;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Gastier M.P. inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, le contrat pour l'acquisition et l'installation en conception construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que du mandat d'opération et entretien, pour une période de cinq ans, avec une option possible de deux années additionnelles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 061 677,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15663;

3 - d'autoriser une dépense de 3 554 949,95 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 574 875 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) de 1 042 500 $ pour l'exercice financier 2024 et de 923 100 $ récurrent à compter de 2025;

6 - de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;

7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1218304003

CG21 0605

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec M2D Leadership, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour la fourniture de services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 1 119 281,63$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18848 - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre avec M2D Leadership, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de deux ans, pour des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 119 281,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18848;

3- de procéder à une évaluation du rendement de M2D Leadership;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.73 1217520003

CG21 0606

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres pour une période de trois ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour les services professionnels en architecture et ingénierie, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Le consortium Cimaise Inc. /MLC inc. - montant estimé de 4 504 259,17 $; LOT 2 - Riopel Dion St-Martin inc. - montant estimé de 2 737 808,02 $; LOT 3 - Groupe Marchand Architecture et Design inc. - montant estimé de 5 059 769,70 $, tous, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18837 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1731;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trois ans, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18837;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Le consortium Cimaise Inc. /MLC inc.	Lot 1 - parcs	3 336 488,27 $
Riopel Dion St-Martin inc.	Lot 2 - sports	2 028 005,94 $
Groupe Marchand Architecture et Design inc.	Lot 3 - industriel	3 747 984,22 $

3 - d'autoriser une dépense de 2 278 110,62 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les trois lots;

4 - d'autoriser une dépense de 911 247,84 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les trois lots;

5 - de procéder à une évaluation du rendement du consortium Cimaise inc. /MLC inc., Riopel Dion St-Martin inc. et Groupe Marchand Architecture et Design inc.;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.74 1215965003

CG21 0607

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour une période approximative de 36 mois, pour la réalisation de services professionnels relatifs à l'intégration d'ouvrages de rétention au système de Contrôle Intégré Des Intercepteurs (CIDI) pour une somme maximale de 2 025 636,45 $, taxes et contingences incluses (fournisseur exclusif et unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1732;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la réalisation de services professionnels relatifs à l'intégration d'ouvrages de rétention au système de Contrôle Intégré Des Intercepteurs (CIDI), pour une somme maximale de 1 964 242,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BG21035-138327-SP;

3 - d'autoriser une dépense de 61 394,35 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - de procéder à une évaluation du rendement de Tetra Tech QI inc.;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.75 1211541010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.76 à 20.80 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0608

Autoriser un transfert de 2 367 200 $, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à SUEZ Canada Waste Services inc. (CG19 0388). La dépense totale de la phase conception-construction demeure inchangée, soit 129 803 416 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1728;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser un transfert de 2 367 200 $, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) (2989), dans le cadre du contrat accordé à SUEZ Canada Waste Services inc. (CG19 0388);

2 - d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.76 1210749001

CG21 0609

Approuver la première prolongation, jusqu'au 31 janvier 2023, du contrat accordé à Remorquage Météor inc. pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG19 0006)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1730;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'exercer la première option de prolongation, jusqu'au 31 janvier 2023, du contrat intervenu entre Remorquage Météor inc. (CG19 0006) pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.77 1216621001

CG21 0610

Autoriser une dépense additionnelle de 12 748 787,87 $, taxes incluses, pour parachever les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte majorant ainsi le montant total du contrat de 24 035 011,88 $ à 36 783 799,75 $, taxes incluses (CG14 0470)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1736;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 748 787,87 $, taxes incluses, pour parachever les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 035 011,88 $ à 36 783 799,75 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.78 1211541012

CG21 0611

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la contribution financière à la mise en œuvre de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) et l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024 / Autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 7 494 450 $ / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 076 150 $, et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 18 350 $ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 17 postes policiers pour la période du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 19 postes policiers et de 6 professionnels civils temporaires pour la période du 1er janvier 2022 au 31 mars 2024 / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1739;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la contribution financière à la mise en œuvre de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) et l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024;

2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 7 494 450 $ et autoriser à cette fin, un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 076 150 $, un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 18 350 $;

3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 17 postes policiers pour la période du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021;

4- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 19 postes policiers et de six professionnels civils temporaires pour la période du 1er janvier 2022 au 31 mars 2024;

5- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour, et au nom de la Ville;

6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.79 1215244003

CG21 0612

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILP-J) pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2026 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 1 661 038 $ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 126 037 $ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 14 004 $ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de deux postes policiers pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2026 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1740;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILP-J), pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2026;

2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 1 661 038 $ et autoriser à cette fin, un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 126 037 $ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 14 004 $;

3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de deux postes policiers pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2026 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire;

4- d'autoriser le directeur à du SPVM signer l'entente de versement de la subvention pour, et au nom de la Ville;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.80 1212610004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.81 à 20.85 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0613

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la contribution financière à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) du Service de police de la Ville de Montréal pour la période 2021 à 2026 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 18 685 038 $ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 718 742 $ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 79 860 $ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 20 postes policiers pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2026 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire / Autoriser la création de cinq postes temporaires civils pour la période du 1er décembre 2021 au 31 mars 2026 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de quatre postes policiers pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2026 / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1741;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la contribution financière à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2026;

2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 18 685 038 $ et autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 718 742 $ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 79 860 $;

3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 20 postes policiers, pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2026 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire;

4- d'autoriser la création de cinq postes temporaires civils, pour la période du 1er décembre 2021 au 31 mars 2026;

5- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de quatre postes policiers, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2026;

6- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour, et au nom de la Ville;

7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.81 1212610003

CG21 0614

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2021-2022 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 1 173 450 $ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 604 479 $ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 198 807 $ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 10 postes policiers et créer deux postes temporaires civils pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1742;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF), pour 2021-2022;

2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 1 173 450 $ et autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 604 479 $ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 198 807 $;

3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 10 postes policiers et créer deux postes temporaires civils, pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire;

4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour, et au nom de la Ville;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.82 1212610005

CG21 0615

Approuver un projet d'acte d'échange selon lequel la Ville cède à la Société de transport de Montréal deux terrains vacants situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, requis pour la construction d'un garage souterrain et un poste de ventilation, en échange desquels la Société de transport de Montréal cède à la Ville un terrain vacant situé dans le même arrondissement, afin de compléter l'aménagement du parc linéaire / Autoriser la création d'une servitude d'exploitation et de non construction pour la protection du collecteur Leduc et la création d'une servitude de limitation de charge et d'accès pour la protection et l'entretien des infrastructures de la Société de transport de Montréal, le tout sans soulte / Verser dans le domaine public le lot 5 965 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la date de possession et d'occupation par la Ville prévue en septembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1747;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à la Société de transport de Montréal (STM), deux terrains vacants soit le premier étant situé en front sur la rue Grenet dans le stationnement du centre culturel Saint-Laurent, d'une superficie de 300 mètres carrés, constitué du lot 5 974 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction d'un poste de ventilation et un second étant situé entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-ouest du boulevard Thimens, d'une superficie de 2 809,3 mètres carrés, constitué du lot 1 165 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction du garage Côte-Vertu souterrain requis pour l'entreposage et l'entretien des trains Azur du métro. En échange, la STM cède à la Ville un terrain vacant, situé en front du boulevard Thimens, entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet, d'une superficie de 2 482,0 mètres carrés, constitué du lot 5 965 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal requis afin de compléter l'aménagement du parc linéaire le long du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. L'échange est sans soulte et selon les termes et conditions prévus au projet d'acte. Le projet d'acte d'échange prévoit la création d'une servitude d'exploitation et de non-construction afin de protéger le collecteur Leduc et une servitude de limitation de charge et d'accès pour la protection et l'entretien des installations de la STM;

2- de verser dans le domaine public de la Ville le lot 5 965 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la date de possession et d'occupation par la Ville, laquelle est prévue en septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.83 1171027002

CG21 0616

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et Hébergement jeunesse Le Tournant, pour la propriété sise au 1775, rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, prolongeant la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 21 ans, soit du 10 janvier 2031 jusqu'au 10 janvier 2052, dont la rente annuelle sera de 1 $. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 490 000 $ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1748;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et Hébergement jeunesse Le Tournant, pour la propriété sise au 1775, rue Wolfe, constitué du lot 1 566 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 294,3 mètres carrés, située dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 21 ans, à partir du 10 janvier 2031 jusqu'au 10 janvier 2052, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'autoriser la signature de l'acte de modification d'emphytésoe, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet et à la condition que Hébergement jeunesse Le Tournant ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire à l'effet qu'il approuve la modification de l'emphytéose ainsi que toute preuve d'assurance, le tout tel que stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.84 1216037006

CG21 0617

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à céder à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent à céder à la Ville les lots 1 498 376 et 4 432 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de rue, ainsi qu'à créer dans l'acte d'échange, une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 4 432 395 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'utilités publiques, sur une partie des lots 4 432 395 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour régulariser l'occupation de l'égout collecteur, le tout sans soulte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1745;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de promesse d'échange par laquelle la Ville de Montréal s'engage à céder à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier inc. consent à céder à la Ville les lots 1 498 376 et 4 432 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de rue, ainsi qu'à créer dans l'acte d'échange, une servitude d'aménagement et de maintien, à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 4 432 395 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et une servitude d'utilités publiques, sur une partie des lots 4 432 395 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour régulariser l'occupation de l'égout collecteur, le tout sans soulte.

Adopté à l'unanimité.

20.85 1214435004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.86 à 20.89 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0618

Approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville vend à Demain Montréal s.e.c., à des fins de développement urbain et de construction de logements sociaux et communautaires et abordables, un terrain constitué du lot 6 280 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, d'une superficie de 9324,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 532 617 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1746;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville de Montréal vend à Demain Montréal s.e.c., à des fins de développement urbain et de construction de logements sociaux et communautaires et abordables, un terrain d'une superficie de 9 324,1 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 280 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 5 532 617 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte et ses annexes, le tout sous réserve de l'accomplissement de la procédure prévue à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et ville*;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.86 1204435002

CG21 0619

Accorder un soutien financier non récurrent à six organismes totalisant la somme de 11 554 311 $, dans le cadre des appels à projets du volet 1 et du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1753;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 11 554 311 $ aux organismes suivants dans le cadre des appels à projets du volet 1 et du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Ateliers Belleville	Période : Octobre 2021 à janvier 2023 Description : L'opportunité d'acquérir collectivement ce lieu emblématique donne une chance unique à toute une communauté de se réapproprier le 305 Bellechasse à l'intérieur d'un projet collectif et fédérateur. C'est une occasion de souligner l'histoire de ce lieu et de reconnaître l'apport des artistes qui y ont contribué, tout en y développant une vision d'avenir qui pourra inspirer d'autres projets similaires. La vision du projet découle de la réflexion des membres de l'organisme sur les réalités particulières aux ateliers artistes et d'artisans dans les quartiers centraux de l'île de Montréal. L'initiative s'inscrit dans une démarche plus large de sauvegarde, par l'accès à la propriété collective, d'espaces abordables de type industriel léger, adaptés aux besoins des ateliers d'artistes - des lieux mixtes et inclusifs qui regroupent des artistes, artisans, organismes culturels de production, de diffusion et de représentation, organismes communautaires, entreprises en démarrage, travailleurs autonomes et PME MTL Centre-Est. Il est visé de favoriser la collaboration entre les différents membres occupants par la mise en commun d'espaces, d'outils et de ressources humaines. Pour ce faire, une quantité substantielle d'espaces sera réservée afin d'y loger des ateliers de fabrication numérique et traditionnels (Fablab).	100 000 $
Coop MADAAM	Période : Octobre 2021 à janvier 2023 Description : Le projet vise l'acquisition d'un immeuble actuellement occupé par un espace de stockage de matériaux et un atelier contenant de la machinerie d'ébénisterie au rez-de-chaussée et un espace de bureaux à l'étage, afin qu'il soit transformé en ateliers pour femmes artistes et artisanes. L'offre d'achat est signée et acceptée et le projet est à l'étape des discussions avec les bailleurs de fond et d'estimation budgétaire des travaux à prévoir.	100 000 $
Le Corrid'Art	Période : Octobre 2021 à janvier 2023 Description : Le Corrid'art est une organisation à but non lucratif gérée par des artistes, dont l'objectif est de faciliter la production d'œuvres d'art par ses membres en leur fournissant des espaces de travail abordables et de qualité dans un environnement favorable et sécurisé. Fondé en 2001, Le Corrid' art occupe 8000 pieds carrés d'un bâtiment industriel dans Parc Extension. Proposer à plus de 35 artistes 18 espaces abordables dans lesquels ils peuvent créer et exposer leurs œuvres les aide à accroître leur productivité, à ressentir un lien d'appartenance et à atténuer le sentiment d'isolement. Le financement permettra à l'organisme de poursuivre ses activités et de développer un nouveau projet afin de rester présent pour le milieu et de continuer à soutenir les artistes montréalais.	100 000 $
Lespacemaker	Période : Octobre 2021 à janvier 2023 Description : La demande actuelle vise l'étude et la planification de la rénovation des espaces locatifs actuels (2 125 pi2) et à l'aménagement de la Phase B (6 000 pieds carrés) de développement qui inclut 4 125 pieds carrés destinés à de nouvelles occupations pour artistes et artisan(e)s. L'aménagement de la phase B vise à développer plus d'une quarantaine de nouveaux espaces locatifs pour artistes et artisan(e)s aux besoins variés (art imprimé, photographie, sculpture, joaillerie, design textile, travail du cuir, etc.). À l'heure actuelle, 21 espaces privés sont loués par des membres et plus d'une soixantaine d'intéressé(e)s figurent déjà sur la liste d'attente. La proposition des ateliers privés de LESPACEMAKER se distingue par son coût très abordable, la flexibilité de durée du loyer, l'accès à des ateliers communs multitechniques (10 000 pieds carrés) et le dynamisme d'une communauté pluridisciplinaire.	80 833 $

ART3	Période : Octobre 2021 à avril 2024 Description : Situés au cœur de Montréal, les Ateliers 3333 seront facilement accessibles, tant en transport en commun qu'à pied ou à vélo. L'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc Extension comporte déjà de nombreux espaces de créations et organisations culturelles, notamment la Cité des Arts du Cirque. Dans le quartier Saint-Michel, le projet des Ateliers 3333 a pour objectif de faire une place importante à l'inclusion de la diversité culturelle et de l'autochtonie et viendra combler un besoin pour des espaces de création en arts visuels et métiers d'art. Le secteur Espace culture de la table de concertation locale (Vivre Saint-Michel en santé) a d'ailleurs intégré dans son plan d'action l'objectif suivant : encourager l'émergence d'un centre d'artistes, de création artistique et des démarches de concertation sont en cours avec des organismes du quartier, notamment : Vivre Saint-Michel en santé (la table de concertation du quartier), le regroupement Espace culture, la Tohu, l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, etc. Une démarche est également en cours avec le Conseil des arts de Montréal afin d'explorer la possibilité de créer un espace de résidence d'artistes dans le bâtiment des Ateliers 3333. Cette résidence d'artiste pourrait être offerte en priorité aux artistes du quartier Saint-Michel. Une négociation s'est amorcée avec le propriétaire de l'immeuble il y a près de deux ans afin de conclure une entente qui pouvait garantir les conditions optimales pour la réalisation et la pérennité du projet. Un bail a été conclu au printemps 2021 et il comporte les conditions suivantes : - terme de 5 ans plus une option de 5 ans; - option d'achat dans les trois premières années, suivant la signature du bail, comportant un prix déjà fixé et un contrat d'acquisition déjà négocié qui fait partie intégrante du bail; - une prise de possession de l'ensemble du bâtiment dès le début du bail, assortie d'une reprise progressive des étages (libération par les locataires actuels) pour la transformation en ateliers d'artistes. ART3 s'engage à acquérir le bâtiment dès l'approbation de la demande de subvention par la Ville de Montréal. La preuve d'achat sera nécessaire pour la signature de la convention.	5 100 000 $
Ateliers créatifs Montréal	Période : Octobre 2021 à avril 2024 Description : L'immeuble du 5425 rue Casgrain est de type industriel « daylight factory » et comporte des plafonds hauts et des fenêtres ouvrantes et de grandes fenestration. Le quartier est bien desservi en transports en commun et il existe une forte présence d'artistes et d'artisans dans le secteur, de nombreuses entreprises du secteur créatif (vidéo, animation, technologie, jeux vidéo, etc.) et de nombreux commerces à proximité : cafés, quincaillerie, matériaux de construction, etc. Depuis 2018, Ateliers créatifs Montréal (ACM) négocie avec le propriétaire, Gestion Skyline Holdings Inc., de la possibilité de conclure une entente à long terme portant sur une importante superficie et à un coût sous la valeur du marché : cela lui permettrait de faire lever les contraintes réglementaires, mais permettrait aussi en échange de protéger à long terme et à un coût abordable le plus d'ateliers d'artistes possible, les faisant passer d'un mode de détention à court terme à un mode de détention à long terme. Le mode de tenure du projet consiste en une entente d'usufruit d'une durée de 25 ans portant sur l'entièreté du projet (Étages 2, 3, 4, partie de 5 et partie rdc). L'usufruit faisant en sorte qu'ACM sera « réputé » propriétaire des espaces qu'il occupe, deux avantages importants faciliteront la viabilité du projet : - L'évaluation foncière de ces espaces sera beaucoup plus basse que l'évaluation qui est faite pour le reste de l'immeuble ou pour les immeubles du secteur. Cette évaluation foncière est basée sur les revenus locatifs (qui seront sous la valeur du marché à 12$ le pied carré,) ainsi que sur la valeur des travaux à réaliser; - ACM pourra présenter une demande d'exemption de taxes foncières aux termes de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec pour ses locataires éligibles, évalués à entre 15% et 25% des locataires totaux.	5 100 000 $

	Le projet est tributaire de l'approbation par le conseil d'arrondissement et le comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal de la modification réglementaire touchant le 5425 Casgrain. La confirmation de l'usufruit, conditionnelle à l'obtention de la modification réglementaire de l'arrondissement, sera nécessaire pour la signature de la convention.	
Coop MADAAM	Période : Octobre 2021 à avril 2024 Description : Le projet vise l'acquisition d'un immeuble actuellement occupé par un espace de stockage de matériaux et un atelier contenant de la machinerie d'ébénisterie au rez-de-chaussée et un espace de bureaux à l'étage, afin qu'il soit transformé en ateliers pour femmes artistes et artisanes. L'offre d'achat est signée et acceptée et le projet est à l'étape des discussions avec les bailleurs de fond et d'estimation budgétaire des travaux à prévoir. La preuve d'achat du bâtiment sera nécessaire pour la signature de la convention.	973 478 $

2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ces conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.87 1218383006

CG21 0620

Accorder à Remorquage Météor inc. un contrat d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire, pour une période de deux ans avec option de prolongation de deux ans, pour une somme de maximale de 620 497,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 21-18780 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1714;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat à l'entreprise Remorquage Météor inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux ans, ainsi que la possibilité de deux ans d'option, pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire pour l'intégralité de l'île de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 620 497,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18780 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Météor inc.;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.88 1219264001

CG21 0621

Approuver le projet d'Addenda 1 au contrat de services professionnels accordé à Société de développement social (CG21 0485) pour le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), et autoriser une dépense additionnelle de 35 790 $, taxes incluses, pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 161 606 $ à 197 396 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1756;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'Addenda 1 au contrat de services professionnels accordé de gré à gré à Société de développement social (CG21 0485) pour le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) pour autoriser une dépense additionnelle de 35 790 $, toutes taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat initial de 161 606 $ à 197 396 $, toutes taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.89 1213220005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0622

Adopter la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1593;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la nouvelle politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1218788001

CG21 0623

Autoriser une dépense de 3 100 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG) (CG21 0024)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1691;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 3 100 000 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG) (CG21 0024);

2- d'imputer ces dépenses à même le budget du PDI 2021 et 2022 du Service des technologies de l'information. Les dépenses sont assumées par l'agglomération et par la Ville centre selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217684008

CG21 0624

Autoriser une dépense maximale annuelle de 1 281 280 $, taxes incluses, pour la location jusqu'à concurrence de 104 véhicules pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, ACCES Cannabis, EILTA, EMAF et ECCR, et ce, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec (CGER)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1762;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une dépense maximale annuelle de 1 281 280 $, taxes incluses, pour la location jusqu'à concurrence de 104 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, ACCES Cannabis, EILTA et EMAF, et ce, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1215841004

CG21 0625

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 150 461 Canada inc. pour un montant total de 1 600 000 $, dont 1 271 000 $ (portant intérêt à compter du 7 juillet 2019) reste à payer plus les frais d'experts de la partie expropriée au montant de 21 547,25 $ (sans intérêt), le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse identifié par l'article 1 du plan P-1 Saint-Laurent / Autoriser une dépense supplémentaire de 1 211 269,80 $ à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1766;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 150 461 Canada inc. pour un montant total de 1 600 000 $ dont 1 271 000 $ (portant intérêts à compter du 7 juillet 2019) reste à payer, plus les frais d'experts de la partie expropriée au montant de 21 547,25 $ (sans intérêt), le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse identifié par l'article 1 du plan P-1 Saint-Laurent;

2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 211 269,80 $;

3- d'émettre un chèque au montant de 1 271 000 $ plus les intérêts au taux légal à compter du 7 juin 2019 et ce jusqu'à la date de l'émission du chèque;

- Ce premier chèque sera émis à l'ordre de DeGrandpré Chait en fidéicommis

4- d'émettre un deuxième chèque au montant de 21 547,25 $ en capital sans intérêt;

- Ce deuxième chèque sera également émis à l'ordre de DeGrandpré Chait en fidéicommis

5- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, au 775 rue Gosford 4e étage;

6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1210326002

CG21 0626

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 160 000 $ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 000 $ afin de financer les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle et de réaménagement d'une intersection dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine/Autoroute 25 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1205843005

CG21 0627

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1211179011

CG21 0628

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1211179008

CG21 0629

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1211179007

CG21 0630

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1214750002

CG21 0631

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 39 143 000 $ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 143 000 $ afin de financer des travaux de protection d'immeubles » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1217632006

CG21 0632

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 11 678 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 678 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1218021006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0633

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale

Vu l'avis de motion donné du « Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0503;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0503;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1393;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1211179005

Règlement RCG 21-019

CG21 0634

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0504;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0504;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1213867002

Règlement RCG 21-020

CG21 0635

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0505;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0505;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1394;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1218812004

Règlement RCG 19-004-1

CG21 0636

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0515;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0515;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1208169004

Règlement RCG 21-021

CG21 0637

Adoption - Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

Vu l'avis de motion donné du « Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0506;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0506;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1399;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1216898001

Règlement RCG 21-022

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0638

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0507;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0507;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1398;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes PME MTL ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises;

2- réserver la somme de 1.6 M$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1218927012

Règlement RCG 21-023

CG21 0639

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0508;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0508;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1395;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1219168003

Règlement RCG 21-024

CG21 0640

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables

Vu l'avis de motion donné du « Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0509;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0509;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables »;

2- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme en 2024;

3- de réserver une somme de 8 000 000 $ pour la mise en œuvre du programme.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1218383002

Règlement RCG 21-025

CG21 0641

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0510;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0510;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1504;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG06-027) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1214320011

Règlement RCG 06-027-2

CG21 0642

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0511;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0511;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1495;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1211179009

Règlement RCG 18-042-2

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.11 à 42.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0643

Adoption - Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0512;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0512;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1496;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal »;

2- de réserver une somme de 2 M$ pour sa mise en œuvre;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1217796012

Règlement RCG 21-026

CG21 0644

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 985 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 985 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0513;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 985 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0513;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1497;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 985 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1216981001

Règlement RCG 21-027

CG21 0645

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0514;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 août 2021 par sa résolution CG21 0514;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1498;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires »;

2- de réserver la somme de 400 000 $ pour sa mise en œuvre en 2021.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1218973001

Règlement RCG 21-028

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 50.01 à 50.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0646

Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec pour une durée de quatre ans, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2025, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à L'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO) pendant trois ans chacun avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de neuf postes policiers et la réduction d'un poste policier par rapport à l'entente précédente pour la même période / Autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1778;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec pour une durée de quatre ans, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2025, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à L'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO) pendant trois ans chacun avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle;

2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de neuf postes policiers et la réduction d'un poste policier pour la même période;

3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1215326002

CG21 0647

Approuver rétroactivement l'accord cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 1er mai 2021 jusqu'au 30 avril 2024, concernant le développement et le soutien mutuel de gestionnaires de niveau supérieur au sein des organisations de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour un maximum de 10 gestionnaires, au sein de chaque organisation, pendant une période maximale d'un an chacun / Autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'accord cadre ainsi que tout document y afférent pour et au nom de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver rétroactivement l'accord cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 1er mai 2021 jusqu'au 30 avril 2024, concernant le développement et le soutien mutuel de gestionnaires de niveau supérieur au sein des organisations de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour un maximum de 10 gestionnaires, au sein de chaque organisation, pendant une période maximale d'un an chacun;

2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'accord cadre ainsi que tout document y afférent pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1215326006

CG21 0648

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP) pour une période de deux ans, soit du 15 juin 2021 au 14 juin 2023 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire pour 2022 au niveau des revenus de 106 008 $ et pour 2023 selon les informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE12 1780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP) pour une période de deux ans, soit du 15 juin 2021 au 14 juin 2023;

2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente de prêt de service à cet effet;

3- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 106 008 $ pour 2022 de ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1214974006

CG21 0649

Autoriser la création de 28 postes policiers permanents dans l'équipe ECLIPSE et de 14 postes permanents (12 policiers et 2 civils) au Service spécialisé en enquêtes criminelles, sans contrepartie à compter de la date de signature de la résolution, et un budget additionnel de 1 880 600 $ en provenance des dépenses contingentes pour 2021 (1 390 000 $ pour la masse salariale et de 490 600 $ pour les biens et services) / Autoriser, pour 2022, un ajustement de la base budgétaire d'un montant de 5 792 900 $ (5 600 600 $ pour les salaires et 192 300 $ pour les biens et services) / Autoriser l'augmentation de l'effectif autorisé permanent policier de 40 postes policiers et la création permanente de deux postes civils à compter de la date de signature de la résolution

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser la création de 28 postes policiers permanents dans l'équipe ECLIPSE et de 14 postes permanents (12 policiers et 2 civils) au Service spécialisé en enquêtes criminelles, sans contrepartie, à compter de l'adoption de la résolution, et un budget additionnel de 1 880 600 $ en provenance des dépenses contingentes pour 2021 (1 390 000 $ pour la masse salariale et de 490 600 $ pour les biens et services);

2- d'autoriser, pour 2022, un ajustement de la base budgétaire d'un montant de 5 792 900 $ (5 600 600 $ pour les salaires et 192 300 $ pour les biens et services);

3- d'autoriser l'augmentation de l'effectif autorisé permanent policier de 40 postes policiers et la création permanente de deux postes civils à compter de la date de signature de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1212610006

CG21 0650

Autoriser la prolongation du comité ACCES Cannabis (Actions concertées contre les économies souterraines) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024 / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 26 postes policiers et de deux postes permanents civils pour la même période / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période / Autoriser l'augmentation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses du SPVM pour un montant équivalent ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser le Directeur du SPVM à signer l'entente de versement annuel de la subvention par le ministère de la Sécurité publique pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser la prolongation du comité ACCES Cannabis (Actions concertées contre les économies souterraines) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024;

2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 26 postes policiers et de deux postes permanents civils pour la même période;

3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;

4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement annuel de la subvention par le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024;

5- d'autoriser l'augmentation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses du SPVM pour un montant équivalent ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1215841003

CG21 0651

Approuver l'entente No 21 conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125) ayant pour objet la mise en place d'un projet pilote portant sur de nouvelles initiatives en remplacement du statut de pompiers temporaires (phase 2 entente no.11)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'entente No 21 conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125) ayant pour objet la mise en place d'un projet pilote portant sur de nouvelles initiatives en remplacement du statut de pompiers temporaires (phase 2 entente no11).

Adopté à l'unanimité.

50.06 1217839004

À 17 h 49, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare l'assemblée levée mais avant d'éteindre le mode virtuel de cette assemblée, elle invite les élus à prendre la parole, particulièrement ceux et celles dont c'est le dernier mandat et qui se retirent de la vie politique.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend d'abord la parole pour remercier et féliciter les membres du conseil d'agglomération, soulignant au passage les nombreux défis auxquels ont eu à faire face les élus au cours de ces quatre dernières années. Mme Plante poursuit en félicitant et remerciant les élus qui se retirent de la vie politique, et les nomme : M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy et Mme Manon Barbe. La mairesse de Montréal souligne notamment le travail accompli par les différentes équipes de la Ville de Montréal pour permettre la tenue des conseils en cette période de pandémie.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, remercie Mme Valérie Plante et cède la parole au maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, qui remercie également les équipes de soutien technique permettant la tenue des conseils en mode virtuel, souligne le départ de la vie politique de plusieurs élus, et souhaite bonne chance aux élus qui briguent un autre mandat aux prochaines élections.

Mme Barbe remercie M. Masella et cède la parole au conseiller Sterling Downey. Ce dernier remercie ses collègues des quatre dernières années au conseil d'agglomération et suggère de prendre une photo d'écran de tous les membres du conseil.

La présidente d'assemblée remercie M. Downey et cède la parole au maire de la Ville de Dorval, M. Edgar Rouleau qui à son tour remercie tous les collègues qu'il a côtoyés lors des 16 dernières années à titre de maire de la Ville de Dorval, alors qu'il se retire après 39 ans de vie politique.

Ensuite, Mme Barbe remercie M. Rouleau et cède la parole au maire de la Ville de Mont-Royal, M. Philippe Roy. M. Roy confirme son retrait de la vie politique après 12 années passées à la mairie de Mont-Royal. Il souhaite bonne chance aux élus qui se représentent aux prochaines élections.

La présidente d'assemblée et mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Mme Manon Barbe, remercie M. Roy et prend à son tour la parole. Elle confirme aussi son retrait après 26 années de vie politique active. Mme Barbe témoigne entre autres des rencontres enrichissantes qu'elle a faites au cours de ces années. Elle rappelle les défis auxquels elle a eu à faire face, dont la crise du verglas et de la COVID-19, ainsi que la fusion des villes. Mme Barbe poursuit en mentionnant quitter la vie politique pour se consacrer à la construction d'une maison de soins palliatifs dans l'arrondissement de LaSalle. Elle termine en remerciant la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, ses collègues du conseil d'agglomération, ainsi que tous les employés de toutes les villes de l'île de Montréal pour leur travail. En conclusion, elle souhaite bonne chance aux élus qui se représentent aux prochaines élections.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE